

Aide aux étudiants

RAPPORT ANNUEL 2007-2008

*accessible
abordable*

Programme manitobain
d'aide aux étudiants
Enseignement postsecondaire
et Alphabétisation
**Rapport annuel
2007-2008**

*Enseignement postsecondaire
accessible et abordable*

Manitoba 



**BUREAU DE LA MINISTRE
ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET ALPHABÉTISATION**

Bureau 162
Palais législatif
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8
CANADA

Son Honneur l'honorable John Harvard, P.C., O.M.
Lieutenant-gouverneur du Manitoba
Palais législatif, bureau 235
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Monsieur le Lieutenant-gouverneur,

J'ai le plaisir de présenter à Votre Honneur le rapport annuel du Programme manitobain d'aide aux étudiants pour l'année de programme terminée le 31 juillet 2008.

Veillez agréer, Monsieur le Lieutenant-gouverneur, l'expression de mon plus profond respect.

La ministre,

Diane McGifford

Diane McGifford





**Sous-ministre de l'Enseignement postsecondaire et
de l'Alphabétisation**

Palais législatif, bureau 156
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8
CANADA

Madame Diane McGifford
Ministre de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation
Palais législatif, bureau 162
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du Programme manitobain d'aide aux étudiants pour l'année 2007-2008. Ce rapport contient de l'information sur le programme pour l'année commencée le 1^{er} août 2007 et terminée le 31 juillet 2008.

Offrir une aide financière aux étudiants rend l'enseignement postsecondaire plus abordable et accessible. Les soutiens financiers ont également un effet positif en aidant les étudiants à terminer leurs études avec succès.

Le Programme manitobain d'aide aux étudiants continue à fournir une vaste gamme de services aux étudiants tout en rendant compte de manière appropriée de l'utilisation des fonds publics.

Au cours de 2007-2008, on a réduit la contribution parentale exigée. Par conséquent, davantage d'étudiants ont été admissibles à une aide financière ou à une aide financière plus élevée. Les divers types de prêts, de subventions et de bourses ont permis de réduire au maximum l'endettement des étudiants. En effet, le niveau d'endettement des étudiants manitobains figure parmi les plus bas au Canada.

Je note avec satisfaction les réalisations de la Direction de l'aide aux étudiants du Manitoba au cours de la période de référence.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mon plus profond respect.

La sous-ministre par intérim,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'H. Reichert'.

Heather D. Reichert



Table des matières

Introduction.....	1
Contexte.....	1
Mandat de l'Aide aux étudiants.....	2
Objectifs du Programme	2
Organisation et administration.....	3
Aide financière aux étudiants offerte au Manitoba.....	3
Organigramme	4
Responsabilités des sections	5
Améliorations apportées au Programme en 2007-2008	7
Activités.....	8

Admissibilité à l'Aide aux étudiants du Manitoba et programmes.....

Admissibilité à l'aide	10
Aide remboursable.....	11
Prêts d'études canadiens.....	11
Prêts étudiants du gouvernement du Manitoba.....	11
Aide non remboursable.....	12
Bourse d'accès	12
Bourses du Prince de Galles et de la Princesse Anne	14
Bourses des possibilités du millénaire du Manitoba ..	15
Bourses du millénaire pour étudiants adultes	16
Subventions canadiennes d'accès	16
Subventions canadiennes pour études spéciales à l'intention des étudiants ayant une invalidité permanente.....	16
Subventions canadiennes pour études à l'intention des étudiantes inscrites au doctorat.....	16
Subventions canadiennes pour études à l'intention des étudiants inscrits à plein temps et ayant des personnes à charge	16

Aide aux étudiants à temps partiel.....	17
Prêts d'études canadiens pour les étudiants à temps partiel.....	17
Subventions canadiennes pour études à l'intention des étudiants à temps partiel ayant une invalidité permanente.....	18
Subventions canadiennes pour études à l'intention des étudiants à temps partiel dans le besoin.....	18
Subventions canadiennes pour études à l'intention des étudiants à temps partiel ayant des personnes à charge	18
Mesures destinées à réduire l'endettement des étudiants	19
Bourses du gouvernement du Manitoba.....	19
Bourses d'études canadiennes du millénaire.....	19
Exemption d'intérêts.....	20
Réduction de la dette en cours de remboursement...20	
Exonération du remboursement des prêts pour cause d'invalidité permanente	20
Subventions et autres formes d'aide	21
Initiative de bourses d'études et d'entretien du Manitoba.....	21
Subventions de remise sur les frais de scolarité.....	21
Programme d'aide financière aux étudiants et résidents en médecine.....	21
Programme de bourses d'études pour les Autochtones	21
Programme de transition pour la jeunesse.....	22
Bourses du millénaire pour étudiants adultes	22
Bourses des possibilités du millénaire du Manitoba.....	22
Bourses d'études supérieures	22
Initiative de bourses destinées aux régions rurales et nordiques.....	22
Programme de subvention conditionnelle des frais de scolarité du programme d'éducation des jeunes enfants	22
Programme vétérinaire de gros bétail	22
Fonds de dotation du Winnipeg Education Centre ...22	
Career Trek	22

Renseignements financiers

Annexes

Annexe A – Légende des tableaux et des graphiques	24
Annexe B – Répartition des prêts canadiens d'études et des prêts étudiants du gouvernement du Manitoba	25
Annexe C – Répartition des bourses d'études canadiennes du millénaire et des bourses du gouvernement du Manitoba	27
Annexe D – Sommaire historique de l'endettement des étudiants.....	28
Annexe E – Sommaire historique des taux d'utilisation de l'aide aux étudiants	30

Introduction

Enseignement postsecondaire accessible et abordable

La Direction de l'aide aux étudiants du Manitoba adhère aux principes de l'éducation postsecondaire accessible et abordable. Elle est aussi résolue à faire en sorte que les étudiants de la province puissent développer leur propre potentiel éducatif, se préparer aux possibilités émergentes au Manitoba et soutenir la concurrence dans une société planétaire en pleine croissance et dominée par le savoir. Elle réduit les obstacles financiers qui empêchent les étudiants de poursuivre des études postsecondaires en accordant des prêts, des subventions, des bourses d'études et d'autres formes d'aide. Une aide financière est aussi apportée aux étudiants pour réduire leur endettement et pour les aider à rembourser leurs prêts.

La Direction de l'aide aux étudiants fournit une aide financière qui fait complément aux ressources de l'étudiant et de sa famille après une évaluation des besoins financiers de l'étudiant. Le coût des études postsecondaires est une responsabilité partagée des étudiants, de leurs parents, de leur conjoint et du gouvernement.

L'information sur les programmes dans ce rapport présente les détails financiers pour l'année de programme 2007-2008 (du 1^{er} août au 31 juillet).

Contexte

La Direction de l'aide aux étudiants relève du ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation. En plus de fixer des objectifs globaux en matière de formation et de perfectionnement des aptitudes, le Ministère est responsable de l'ensemble de la structure législative et réglementaire régissant l'enseignement postsecondaire et le système de formation professionnelle.

Avec ses partenaires et intervenants, la mission du ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation est :

- de dispenser à la population un apprentissage pour adultes et une éducation pertinents, abordables, accessibles et de haute qualité;
- d'offrir un soutien financier aux Manitobains afin de leur permettre de surmonter les obstacles financiers qui pourraient les empêcher de poursuivre des études postsecondaires;
- de soutenir des échanges transparents et cohérents entre le système d'éducation des adultes et celui de l'enseignement postsecondaire;
- d'assurer le leadership et d'aider le système d'éducation des adultes et celui de l'enseignement postsecondaire à contribuer aux objectifs économiques et sociaux du Manitoba.

Pour mener à bien sa mission, le Ministère tient compte des principes suivants :

- accessibilité et abordabilité
- qualité
- pertinence
- inclusivité
- adaptabilité
- innovation
- imputabilité

Avant le 1^{er} août 2001, les prêts étudiants du Manitoba étaient financés et administrés par des institutions financières selon des modalités de prêts à risques partagés ou garantis. Au niveau national, le financement des prêts étudiants a changé par suite de la décision du gouvernement fédéral du mois d'août 2000 de financer directement le Programme manitobain de prêts aux étudiants. Le 1^{er} août 2001, le Manitoba a commencé à financer directement les prêts aux étudiants, rassemblant ainsi en un même lieu tous les services relatifs aux prêts étudiants, de la demande jusqu'au remboursement.

La Direction de l'aide aux étudiants est régie par la *Loi sur l'aide aux étudiants* (sanctionnée au mois de juillet 2001) et par ses règlements connexes. Cette loi établit les bourses du gouvernement du Manitoba et appuie les principes fondamentaux qui font que l'éducation postsecondaire soit accessible et abordable pour les étudiants manitobains.



Service de renseignements

*On vient de m'informer
par lettre que j'ai
obtenu une bourse
du gouvernement du
Manitoba d'une valeur
de 6 000 \$.*

*MERCI! Je suis
tellement contente.*

*Cette bourse réduit ma
dette totale de
23 000 \$ à 17 000 \$.*

*C'est une réduction
énorme. Je suis très
reconnaissante.*

Meilleures salutations!

Brenda (étudiante)

Mandat de l'Aide aux étudiants

Le mandat de l'Aide aux étudiants est de rendre les études postsecondaires plus accessibles et abordables, en accordant des prêts étudiants et d'autres formes d'aide aux Manitobains admissibles aux prises avec des difficultés financières. L'aide est calculée en fonction d'une évaluation du besoin financier, qui compare les coûts liés aux études et les coûts de subsistance admissibles avec les ressources dont les étudiants disposent.

La Direction de l'aide aux étudiants administre le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) et les prêts étudiants du gouvernement du Manitoba. L'Aide aux étudiants est aussi responsable de l'agrément des établissements d'enseignement et des programmes. Le programme et l'établissement doivent être agréés pour que l'étudiant ait droit à un prêt étudiant.

La Direction de l'aide aux étudiants assure aussi la coordination financière et le soutien de divers programmes, y compris : l'Initiative de bourses d'études et d'entretien du Manitoba, le programme de bourses du gouvernement du Manitoba, les bourses d'études canadiennes du millénaire, les bourses d'accès, les Subventions des possibilités du millénaire du Manitoba, les bourses d'études supérieures du Manitoba, les bourses du Prince de Galles et de la Princesse Anne, le Programme d'aide financière aux étudiants et résidents en médecine, la Bourse du millénaire pour étudiants adultes, le Programme de bourses d'études pour les Autochtones et la Bourse de transition pour la jeunesse.

Objectifs du Programme

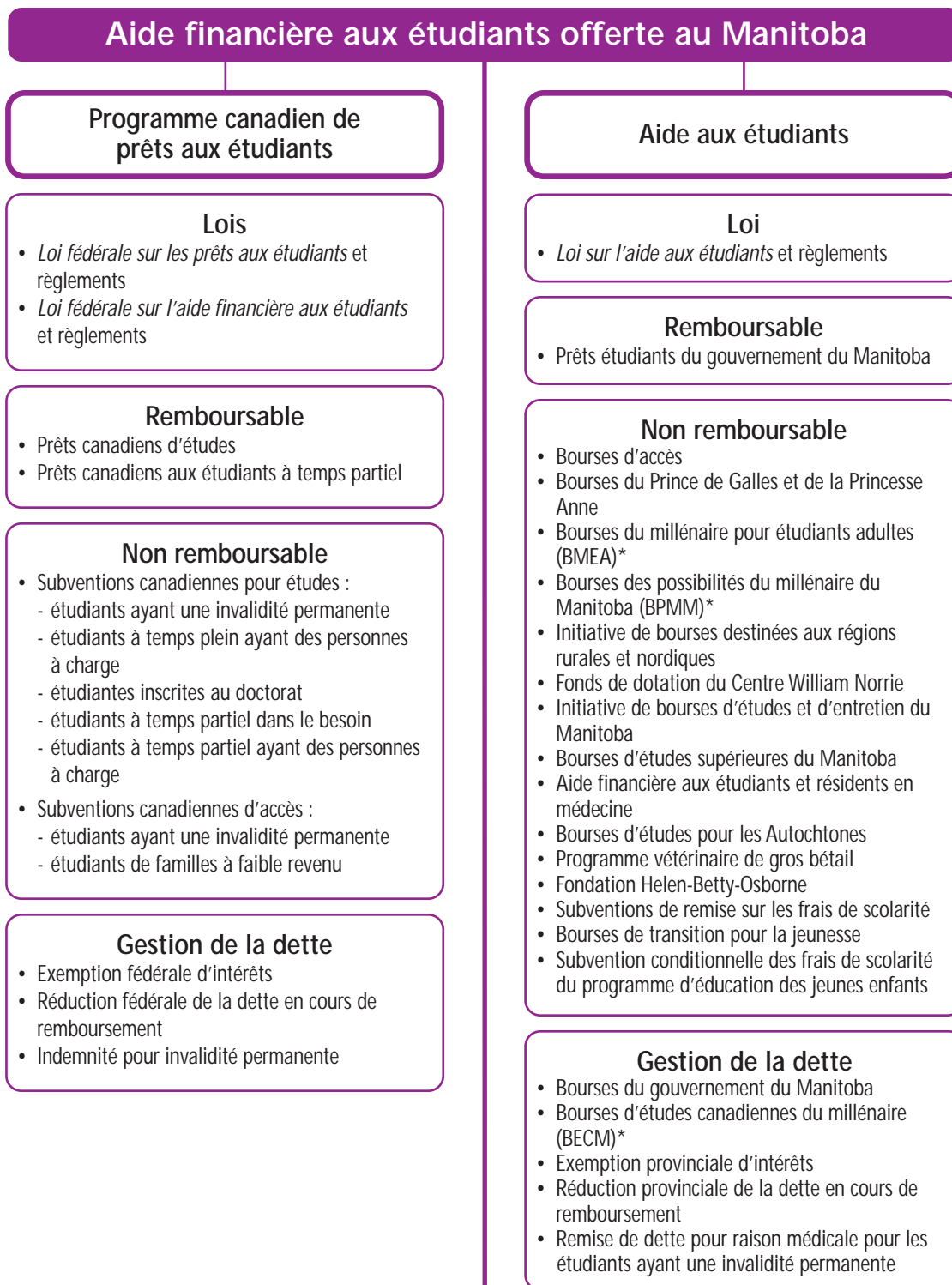
Les principaux objectifs de l'Aide aux étudiants sont les suivants :

- accroître les possibilités pour les Manitobains de faire des études postsecondaires en offrant une aide financière complémentaire aux étudiants dont les finances limitent leurs choix en matière d'éducation et qui pourraient autrement ne pas être en mesure de faire des études postsecondaires;
- administrer le cadre des politiques d'agrément pancanadien et s'assurer que les établissements d'enseignement et les programmes d'études répondent aux critères d'agrément de l'Aide aux étudiants du Manitoba;
- mieux faire connaître au public les programmes et les services que le Programme manitobain d'aide aux étudiants offre aux étudiants, aux établissements et au public en général;
- fournir des services efficaces d'administration de prêt étudiant et de gestion de la dette aux étudiants manitobains du niveau postsecondaire;
- évaluer les programmes et les services.

Organisation et administration

Le Programme canadien de prêts aux étudiants et la Direction de l'aide aux étudiants fonctionnent conjointement et sont administrés par l'Aide aux étudiants du Manitoba pour le compte du ministre provincial de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation et du ministre fédéral des Ressources humaines et Développement des compétences Canada.

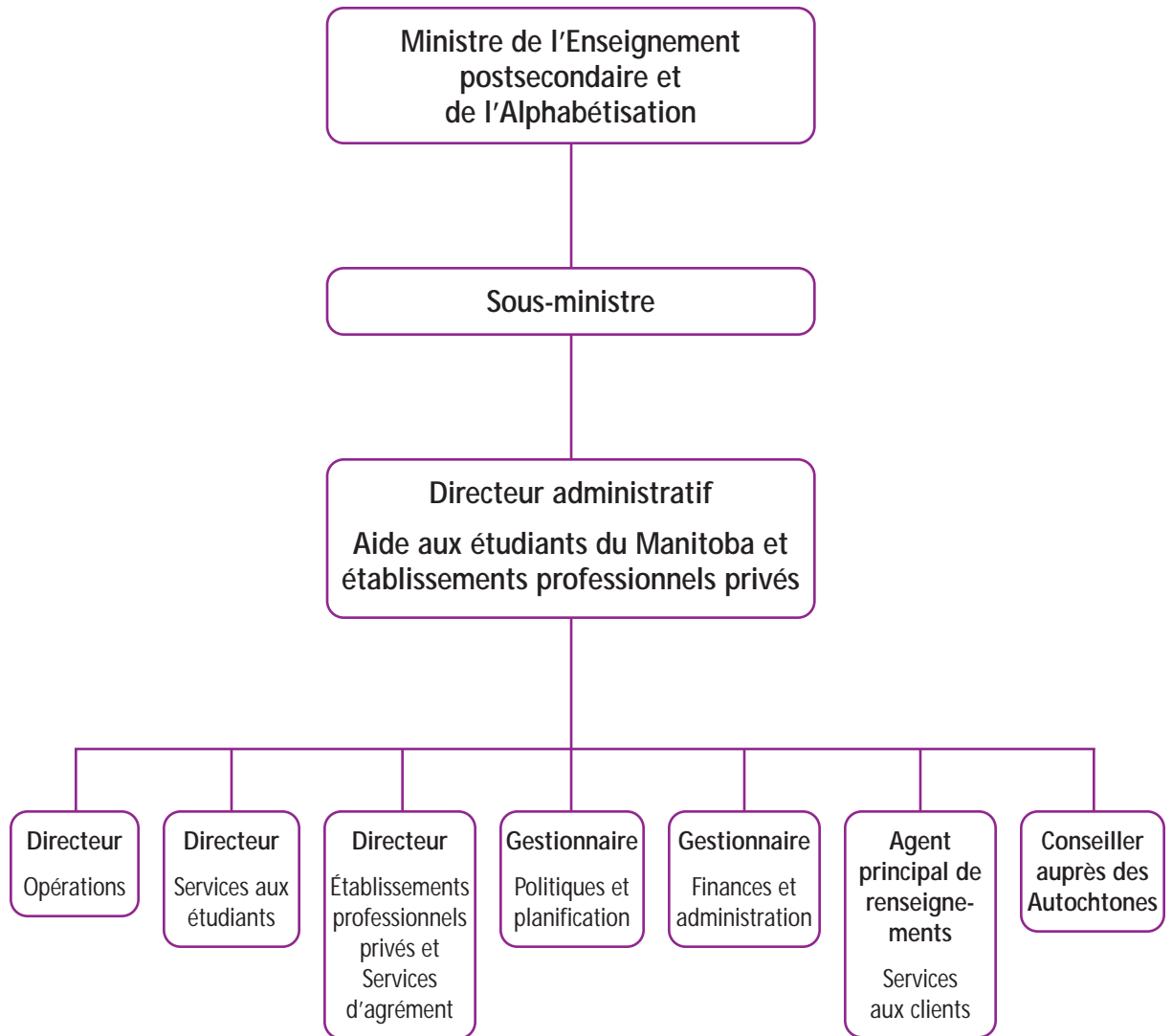
Le diagramme suivant donne un aperçu des programmes offerts.



* L'Aide aux étudiants du Manitoba administre les BMEA, BPMM et les BECM offertes aux étudiants manitobains de niveau postsecondaire pour le compte de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire.

Organigramme

Aide aux étudiants du Manitoba



Rapport annuel
2007-2008

Aide aux étudiants du Manitoba Responsabilités des sections

Section des opérations

Traitement des demandes

- Détermine l'admissibilité des étudiants aux programmes de prêts, de subventions et de bourses et informe rapidement les étudiants s'ils obtiennent des fonds.
- S'assure que le processus, les procédures et les systèmes des demandes sont conformes aux lois et politiques provinciales et fédérales en vigueur.
- Travaille en relation avec les intervenants, dont le Programme canadien de prêts aux étudiants, afin de résoudre des questions complexes liées aux étudiants, de participer à des comités intergouvernementaux, de simplifier le programme de prêts étudiants et d'augmenter l'efficacité et l'efficience de l'administration et du système.
- Vérifie les demandes des étudiants afin de s'assurer que les renseignements qu'elles contiennent sont exacts.

Les services de prêt

- Administrent le versement, le maintien et le recouvrement des prêts financés directement.
- S'assurent que toutes les transactions financières sont effectuées rapidement.
- Administrent les programmes de gestion de la dette tels que le Programme d'exemption d'intérêts et le Programme de réduction de la dette en cours de remboursement.
- Administrent le Programme d'aide financière aux étudiants et résidents en médecine au nom de Santé Manitoba.

Section des services informatiques

- Se charge de la planification et de la mise en œuvre des systèmes et des technologies informatiques au sein de la direction.
- Veille à la conception et à l'élaboration des applications informatiques tout en les faisant correspondre à celles des partenaires commerciaux à l'aide d'une interface, et à l'amélioration des services offerts aux citoyens du Manitoba.
- Offre un service de consultation concernant les services d'ordinateurs de bureau et les pratiques exemplaires de gestion de l'information.
- Collabore avec le Service d'aide, la Direction des services des systèmes informatiques et de la technologie, le bureau de gestion de projets et les technologies de l'information et de la communication et assure la collaboration avec les Ressources humaines et Développement des compétences Canada, les établissements d'enseignement et les fournisseurs de service.

Section des services aux étudiants

- Répond aux demandes formulées au téléphone et en personne par les étudiants et le public en général.
- Fournit les services de conseillers auprès des étudiants identifiés comme étant à risque ou en crise sur le plan financier ou des études.
- Travaille en relation avec les administrateurs et le personnel des établissements d'enseignement afin de s'assurer qu'ils sont au courant des politiques, des procédures et des programmes existants ou nouvellement introduits.
- Travaille en relation avec les autres intervenants afin de coordonner le financement offert à des clients communs.
- Fait la promotion de l'Aide aux étudiants du Manitoba et encourage la planification précoce pour la formation postsecondaire au moyen de présentations aux étudiants, aux parents, aux conseillers scolaires et à des groupes au sein de la communauté.
- Administre les processus du Comité de réexamen de dossier pour motifs exceptionnels.

Section des politiques et de la planification

- Propose une orientation stratégique de la politique pour l'Aide aux étudiants du Manitoba.
- Élabore des politiques globales, des analyses de recherches et de programmes, l'évaluation, l'interprétation et les alternatives à utiliser en appui à l'Aide aux étudiants du Manitoba.
- Facilite et appuie le processus décisionnel de la gestion par la planification, l'élaboration de programmes et l'analyse de l'information de gestion afférentes à toutes les affaires concernant l'Aide aux étudiants du Manitoba.
- Effectue des analyses statistiques, s'occupe de gestion de projets et fournit de l'aide sur une base continue.



Formation du personnel
2008

*Nous vous remercions
d'avoir partagé vos
connaissances, votre
temps et votre
enthousiasme avec
nos étudiants.*

*Nous vous sommes
reconnaissants de votre
contribution.*

*L'International Centre for
Students de l'Université
du Manitoba*

*Programme d'échange
pour les étudiants*

Section des finances et de l'administration

- Gère les processus relatifs aux devis et aux mouvements de trésorerie pour la direction.
- Administre tous les investissements, les comptes d'actif et de passif avec le ministère des Finances.
- Gère le rapprochement des portefeuilles des prêts financés directement et les portefeuilles de prêts de mauvaises créances retournés par les institutions financières.
- Administre des programmes provinciaux d'aide aux étudiants, y compris la Bourse de transition pour la jeunesse, l'Initiative de bourses d'études et d'entretien du Manitoba, les bourses d'études pour les Autochtones, la Bourse d'éducation des jeunes enfants, les bourses d'études canadiennes du millénaire, les Bourses du millénaire pour étudiants adultes, les bourses d'études supérieures du Manitoba et les Bourses des possibilités du millénaire du Manitoba.

Section du conseiller auprès des Autochtones

- Conseille les directeurs et les administrateurs des programmes Accès du Manitoba au sujet des politiques et des procédures à suivre dans le cadre des bourses et des prêts étudiants offerts par ces programmes.
- Fait du réseautage et crée des partenariats avec des organismes autochtones et gouvernementaux.
- Offre des services de consultation à l'Aide aux étudiants du Manitoba pour l'éducation, le financement et la sensibilisation aux cultures des Autochtones.
- Offre des services de consultation en élaboration de politiques et en conception de projets en fonction du financement disponible pour les étudiants autochtones qui poursuivent des études postsecondaires.

Section des établissements d'enseignement professionnel privés (EPP) et services d'agrément

- Administrent la *Loi sur les établissements d'enseignement professionnel privés* et ses règlements.
- Administrent le Fonds d'aide à la formation, qui offre un soutien aux étudiants inscrits dans un établissement professionnel privé qui cesse ses activités.
- Procèdent à l'agrément des établissements privés aux fins d'aide financière aux étudiants, en conformité avec les lignes directrices du Cadre des politiques d'agrément pancanadien.
- Surveillent les établissements agréés en ce qui a trait aux taux de remboursement des étudiants et à leur respect des critères d'agrément.

Section des services aux clients

- Prépare les documents de communication et s'assure que les documents de la Direction sont conformes aux exigences de l'identité visuelle, des Services en langue française et des Services de communication.
- Entretien et développe des pages Web statiques et fournit des conseils et du soutien pour la conception de nouveaux renseignements et de services en ligne à l'intention des étudiants.

Rapport annuel
2007-2008

Améliorations pour l'année de programme 2007-2008

Application Internet et site Web

En 2007-2008, environ 90 % des demandes ont été faites en ligne. Cela représente une augmentation de 7 % par rapport à l'année précédente. L'Aide aux étudiants du Manitoba a continué d'améliorer sa demande interactive en ligne et son site Web afin de les rendre plus conviviaux pour les étudiants. Au moyen de MaDemande (Ma demande d'aide aux étudiants en ligne), les renseignements de base de l'année ou des années précédentes sont automatiquement ajoutés aux demandes des étudiants poursuivant leurs études; si nécessaire, les étudiants peuvent demander à modifier certains renseignements de leur demande.

Augmentation des dépenses relatives à la bourse du gouvernement du Manitoba

En 2007-2008, le budget de la bourse du gouvernement du Manitoba a été augmenté de 0,2 million de dollars, pour un total de 8,26 millions de dollars en dépenses relatives aux bourses. Cette augmentation a permis à l'Aide aux étudiants du Manitoba de maintenir les dettes étudiantes annuelles à un niveau raisonnable.

Réduction des contributions

En 2007-2008, la contribution parentale exigée a été réduite. On s'attend à ce que les parents d'un étudiant « à charge » contribuent aux frais d'études de leur enfant. Cette année, la contribution parentale exigée a été réduite, tout particulièrement pour les familles à revenu moyen. Ce changement a généralement augmenté le montant d'aide financière reçu par les étudiants.

Merci de comprendre que le monde du travail peut sembler effrayant pour un étudiant qui vient de terminer ses études.

Il faut trouver un emploi et commencer sa carrière, et le fait de ne pas avoir à rembourser ses prêts étudiants tout de suite représente un souci de moins.

Il est bien de savoir que la Province du Manitoba se soucie des étudiants et veut aider à les soutenir au moment où ils franchissent une nouvelle étape dans leur vie.

Jeannine (étudiante)

M'adresser à l'Aide aux étudiants pour la toute première fois était quelque chose que je redoutais (encore une fois de la bureaucratie gouvernementale - soupir).

J'étais très surpris de trouver des services de premier ordre.

Dwight (étudiant)

Activités

Demandes traitées :

- 11 411 demandes de prêts étudiants, subventions et bourses;
- 199 demandes de prêts d'études canadiens à l'intention d'étudiants à temps partiel ont été reçues.

Les responsables du portefeuille de prêts étudiants du gouvernement du Manitoba ont :

- administré un portefeuille de prêts étudiants existants d'environ 67 millions de dollars touchant environ 26 100 étudiants (prêts financés directement, Aide aux étudiants du Manitoba et prêts financés par des prêteurs);
- administré le fonds annuel de 1,1 million de dollars des programmes d'exemption d'intérêts et de réduction de la dette;
- géré avec les banques nationales les aspects administratifs des prêts nouveaux et existants, y compris des dépenses annuelles d'environ 4,8 millions de dollars pour les provisions pour pertes, la bonification du taux d'intérêt et les primes de risques précédentes;
- remis environ 23,2 millions de dollars en nouveaux prêts à environ 7 297 bénéficiaires de prêts étudiants du Manitoba;
- effectué une remise de dette pour environ 4 351 comptes de prêts étudiants : 2 759 bourses d'études canadiennes du millénaire et 1 592 bourses du gouvernement du Manitoba pour l'année de prêt 2007-2008
- contrôlé le remboursement d'environ 8 800 prêts étudiants financés directement par la province conformément aux obligations de remboursement.

Le Programme d'aide financière aux étudiants et résidents en médecine a :

- approuvé 167 demandes totalisant 3,045 millions de dollars en subventions conditionnelles dans le cadre du Programme d'aide financière aux étudiants et résidents en médecine;
- contrôlé environ 797 subventions d'une valeur totale d'environ 14,5 millions de dollars pour assurer la conformité au programme.

Les Services aux étudiants ont :

- répondu à environ 50 000 demandes d'information et d'aide par téléphone;
- fourni des services en personne à 21 000 étudiants.

Le Bureau de l'agrément des établissements et des programmes au 31 juillet 2008 :

- a donné son agrément à 45 établissements d'enseignement professionnel privés aux termes de la *Loi sur les établissements d'enseignement professionnel privés*;
- 58 établissements d'enseignement professionnel et fournisseurs de services de formation situés au Manitoba ont offert des programmes d'études conçus aux fins du Programme canadien de prêt aux étudiants et du Programme de prêt étudiant du gouvernement du Manitoba. De ces 58 établissements :
 - 7 étaient des établissements publics;
 - 29 étaient des établissements d'enseignement professionnel privés;
 - 16 offraient une formation et ne nécessitaient pas l'agrément du Programme conformément à la *Loi sur les établissements d'enseignement professionnel privés*;
 - 6 étaient affiliés à des organismes confessionnels.
- Les étudiants admissibles et inscrits à environ 750 établissements d'enseignement désignés situés au Manitoba, au Canada et à l'étranger ont été admissibles à une aide dans le cadre du Programme manitobain d'aide aux étudiants;
- Entre le 1^{er} août 2007 et le 31 juillet 2008, l'Aide aux étudiants du Manitoba a procédé à l'agrément de 117 nouveaux établissements d'enseignement et de 298 nouveaux programmes à l'échelle du monde.

Les services d'orientation

Les conseillers (quatre à Winnipeg et un à Brandon) travaillent auprès des étudiants du niveau postsecondaire qui ont des préoccupations à l'égard de l'aide aux étudiants résultant de facteurs financiers, scolaires ou personnels. Les conseillers fournissent aussi des renseignements aux étudiants et au public à propos du programme, appuient les dirigeants des établissements postsecondaires et travaillent avec les autres partenaires et fournisseurs de services pour venir en aide à la clientèle postsecondaire. Les conseillers fournissent des services étendus dans la communauté élargie grâce à des programmes de sensibilisation et à des séances d'information auprès des élèves du secondaire et des parents, tout en participant davantage aux salons provinciaux sur les carrières et sur l'éducation. L'agent de liaison autochtone de l'Aide aux étudiants du Manitoba travaille spécifiquement au sein de la communauté autochtone et des programmes d'accès afin de faciliter l'accès à l'enseignement postsecondaire aux demandeurs en leur offrant des conseils financiers.

Séances d'orientation à l'admission

L'Aide aux étudiants du Manitoba offre des séances d'orientation à tous les étudiants bénéficiant d'un prêt d'études canadien ou d'un prêt étudiant du gouvernement du Manitoba et ayant l'intention de fréquenter un établissement privé de formation professionnelle ou une école de formation privée dans la région de Winnipeg. Lors des séances d'orientation, les étudiants reçoivent des renseignements très détaillés sur les procédures à suivre et leurs obligations en matière d'assiduité, de progrès scolaires et de remboursement des prêts.

Conseillers en remboursement

Les conseillers en remboursement font partie intégrante des Services du prêt dans la mesure où ils aident à réduire les prêts étudiants en souffrance du Manitoba. Leur rôle consiste à communiquer avec l'emprunteur et à obtenir sa coopération pour le remboursement de son prêt étudiant non remboursé. Ils analysent le statut financier de l'emprunteur et donnent des conseils sur les diverses façons de rembourser, y compris les programmes de gestion de la dette mis à la disposition de ceux qui éprouvent de la difficulté à rembourser leur prêt étudiant du Manitoba.

Amélioration du service à la clientèle

Le bureau de l'Aide aux étudiants du Manitoba à Winnipeg reste toujours ouvert jusqu'à 18 h tous les mardis, de juin à septembre. Cela facilite l'accès des étudiants qui ne peuvent se rendre sur place durant les heures normales de bureau.



Séances
d'orientation

Admissibilité à l'Aide aux étudiants du Manitoba et programmes

Admissibilité à l'aide

L'Aide aux étudiants du Manitoba utilise les critères du programme fédéral pour déterminer l'admissibilité du demandeur à un prêt. Pour avoir droit à un prêt, l'étudiant doit :

- être résident canadien ou résident permanent (immigrant admis) ou être une personne protégée (*Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*);
- être résident du Manitoba;
- faire des études dans un établissement qui est agréé aux fins du Programme manitobain d'aide aux étudiants;
- suivre un programme agréé d'une durée d'au moins 12 semaines au cours d'une période de 15 semaines consécutives et qui mène à un diplôme ou à un certificat;
- faire preuve d'une assiduité et de progrès satisfaisants;
- ne pas avoir de prêts d'études fédéraux ou provinciaux antérieurs en souffrance ou de mauvais antécédents en matière de crédit;
- avoir un besoin financier.

Exigences relatives à la charge de cours :

- Les étudiants à temps plein doivent maintenir la charge de cours minimale requise pendant toute l'année scolaire, ce qui est au moins 60 % d'une charge de cours complète (40 % d'une charge complète pour les étudiants qui ont une invalidité permanente). La charge de cours exigée pour les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement professionnel privé ou qui suivent une formation offerte par un fournisseur privé qui n'est pas qualifié d'établissement professionnel privé, est de 100 % du programme.
- Les étudiants à temps partiel doivent maintenir entre 20 % et 59 % d'une charge de cours complète pendant toute l'année scolaire (20 % à 39 % pour les étudiants qui ont une invalidité permanente).

Résumé : prêts, bourses et avantages – 2007-2008

Étudiants à temps plein	Nombre d'étudiants	Montant total (\$)
Prêts		
Prêts d'études canadiens (Prêts autorisés)	8 422	42 030 374
Prêts étudiants du gouvernement du Manitoba (Prêts autorisés)	7 297	23 174 994
Bourses provinciales		
Bourses du Prince de Galles et de la Princesse Anne	936	187 200
Bourses d'accès	229	1 879 885
Subventions canadiennes pour études (Étudiants à temps plein)		
Étudiants ayant des personnes à charge	927	1 374 561
Étudiants ayant une invalidité permanente	134	481 924
Étudiantes inscrites au doctorat	5	13 854
Mesures visant à réduire l'endettement		
Bourses du gouvernement du Manitoba	2 112	7 947 884
Bourses d'études canadiennes du millénaire	2 183	10 589 065
Subventions canadiennes d'accès		
Étudiants ayant une invalidité permanente	255	480 640
Étudiants de familles à faible revenu	420	686 325
Autres formes d'aide		
Programme d'aide financière aux étudiants et résidents en médecine	167	3 045 000
Programmes de bourses d'études pour les Autochtones	135	360 000
Bourse des possibilités du millénaire du Manitoba : faible revenu	332	506 391
Bourse des possibilités du millénaire du Manitoba : Autochtones	120	298 810
Bourse du programme de transition pour la jeunesse	8	24 000
Projet de bourses d'études et d'entretien du Manitoba	–	5 000 000
Bourse du millénaire pour étudiants adultes	50	211 000
Bourses d'études supérieures	–	2 000 000
Subventions de remise sur les frais de scolarité	–	13 874 300
Initiative de bourses destinées aux régions rurales et nordiques	–	100 000
Programme vétérinaire de gros bétail	10	50 000
Étudiants à temps partiel		
Prêts		
Prêts canadiens d'études (Prêts autorisés)	128	278 014
Subventions canadiennes pour études (Étudiants à temps partiel)		
Étudiants ayant des personnes à charge	8	11 306
Subvention canadienne pour études à l'intention des étudiants ayant une invalidité permanente	14	51 823
Subvention canadienne pour études destinée aux étudiants ayant des besoins élevés	44	49 680
Subventions canadiennes d'accès (Étudiants à temps partiel)		
Étudiants ayant une invalidité permanente	15	22 907

Aide remboursable

Prêts d'études canadiens (PEC) – Le prêt équivaut à 60 % des besoins évalués de l'étudiant jusqu'à un maximum de 210 \$ par semaine d'études (7 140 \$ pour un programme universitaire de 34 semaines). Le prêt est sans intérêts tant que l'étudiant fait des études à temps plein. Il devient exigible six mois après la fin du programme. Des intérêts commencent à s'accumuler dès que l'étudiant a terminé ou interrompu ses études.

Prêts étudiants du gouvernement du Manitoba – Le prêt équivaut à 40 % des besoins évalués de l'étudiant jusqu'à un maximum de 140 \$ par semaine d'études (4 760 \$ pour un programme universitaire de 34 semaines). Le prêt est sans intérêts tant que l'étudiant fait des études à temps plein. Il devient exigible six mois après la fin du programme. Contrairement aux PEC, les prêts étudiants du gouvernement du Manitoba n'accumulent pas d'intérêts au cours de cette période de six mois.

Figure 1 : Distribution des PEC et des PEGM aux étudiants à plein temps

Année de programme	Prêts d'études canadiens			Prêts étudiants du gouvernement du Manitoba		
	Nombre d'étudiants	Total des prêts (\$)	Prêt moyen (\$)	Nombre d'étudiants	Total des prêts (\$)	Prêt moyen (\$)
1998-1999	9 862	36 994 260	3 751	9 519	23 603 279	2 480
1999-2000	10 328	41 525 275	4 021	10 112	26 886 933	2 659
2000-2001	10 501	42 405 831	4 038	9 190	24 504 762	2 666
2001-2002	9 987	40 530 546	4 058	7 836	20 542 974	2 622
2002-2003	9 668	40 134 382	4 151	7 787	20 895 899	2 683
2003-2004	9 388	40 713 798	4 337	7 679	21 490 279	2 799
2004-2005	8 929	38 203 144	4 279	7 184	20 093 901	2 797
2005-2006	9 080	45 118 641	4 969	7 602	24 611 179	3 237
2006-2007 ^P	8 251	40 850 909	4 951	6 779	21 561 269	3 181
2007-2008 ^P	8 422	42 030 374	4 991	7 297	23 174 994	3 176

P = Chiffres préliminaires susceptibles d'être révisés. Les étudiants sont comptés une fois pour chaque catégorie dont ils font partie. Voir l'annexe A pour la liste complète des sigles et l'explication sur les dates utilisées dans les tableaux historiques.

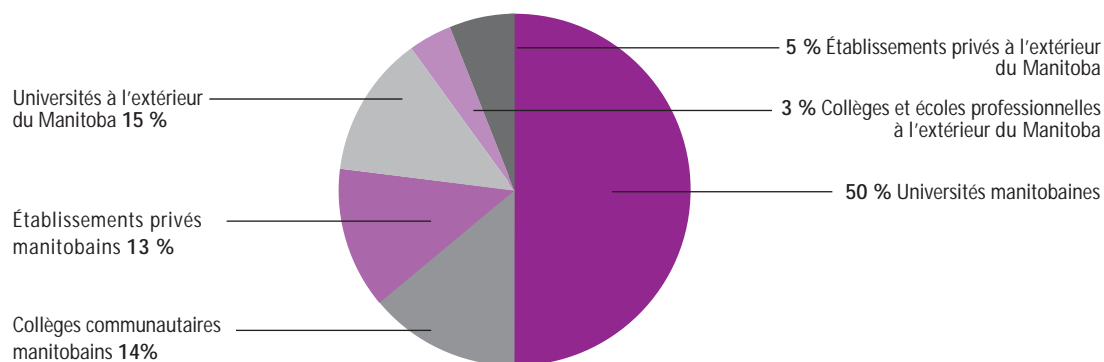
Figure 2 : Répartition des PEC et des PEGM, par type d'établissement et par lieu, 2007-2008

Type d'établissement et lieu	Prêts d'études canadiens			Prêts étudiants du gouvernement du Manitoba		
	Nombre d'étudiants	Total des prêts (\$)	Prêt moyen (\$)	Nombre d'étudiants	Total des prêts (\$)	Prêt moyen (\$)
Universités manitobaines	4 766	21 644 199	4 541	4 080	11 494 465	2 817
Collèges communautaires manitobains	1 374	5 847 684	4 256	1 098	3 054 699	2 782
Établissements privés manitobains	922	5 382 301	5 838	844	3 263 097	3 866
Universités extérieures	931	6 006 949	6 452	873	3 534 226	4 048
Collèges et écoles prof. extérieurs	224	1 306 236	5 831	204	735 767	3 607
Établissements privés extérieurs	241	1 843 005	7 647	214	1 092 740	5 106



Salon des carrières de Winnipeg

Figure 3 : Répartition des PEC et des PEGM (\$), 2007-2008



50 % des fonds des PEC et des PEGM sont accordés à des étudiants qui fréquentent une université manitobaine. Environ 77 % des PEC et des PEGM sont accordés à des étudiants qui fréquentent un établissement manitobain. Il n'existe aucun écart appréciable entre les PEC et les PEGM.

Aide non remboursable

Pour avoir droit à l'aide non remboursable, les étudiants doivent faire des études à temps plein, avoir droit aux prêts d'études canadiens et aux prêts étudiants du gouvernement du Manitoba, et avoir un besoin financier évalué par l'Aide aux étudiants du Manitoba. Cette aide comprend les bourses d'accès, les bourses des possibilités du millénaire du Manitoba, les bourses du Prince de Galles et de la Princesse Anne, les subventions canadiennes pour études et les subventions canadiennes d'accès.

Bourses d'accès – La bourse provinciale est accordée aux étudiants inscrits à temps plein dans le cadre du programme Accès. Les étudiants admissibles reçoivent un PEC équivalent à 60 % de leurs besoins évalués, à concurrence de 210 \$ par semaine d'études; la bourse d'accès comble le reste de leurs besoins financiers évalués.

Figure 4 : Répartition des bourses d'accès entre les étudiants à plein temps

Bourses d'accès

Année de programme	Nombre d'étudiants	Total des bourses (\$)	Bourse moyenne (\$)
1998-1999	145	906 252	6 250
1999-2000	164	1 221 167	7 446
2000-2001	204	1 502 118	7 363
2001-2002	203	1 815 732	8 944
2002-2003	207	1 934 842	9 347
2003-2004	223	2 090 935	9 376
2004-2005	223	2 188 309	9 813
2005-2006	212	1 861 698	8 782
2006-2007 ^P	211	1 854 760	8 790
2007-2008 ^P	229	1 879 885	8 209

Figure 5 :
Bourse d'accès moyenne (\$) de 1998-1999 à 2007-2008

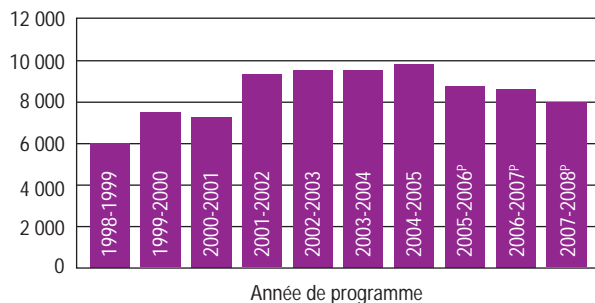


Figure 6 :
Nombre d'étudiants titulaires d'une bourse d'accès de 1998-1999 à 2007-2008

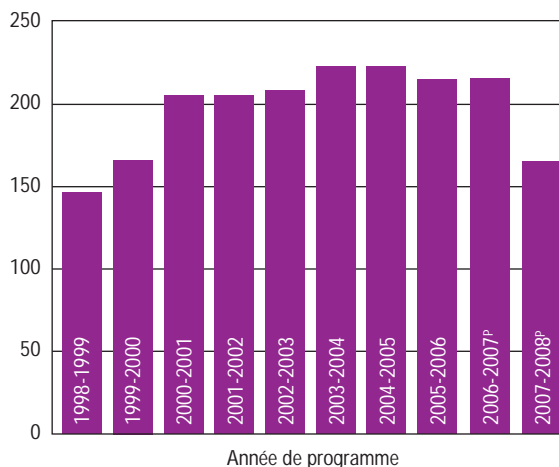


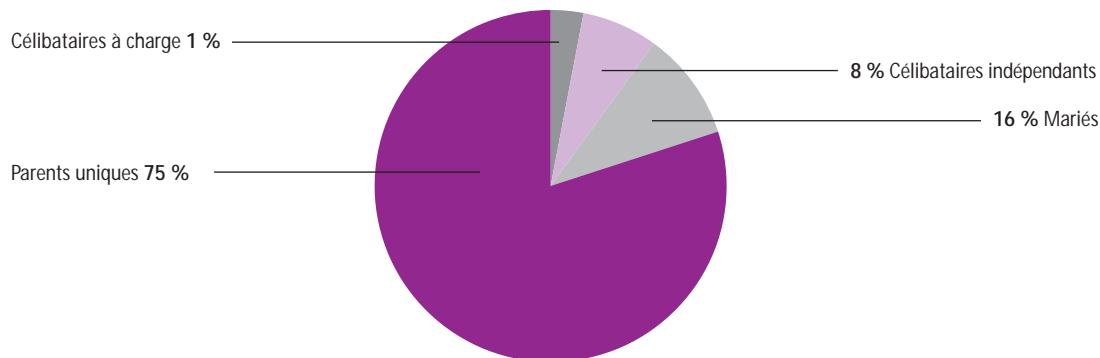
Figure 7 : Répartition des bourses d'accès par groupe démographique 2007-2008

Groupe démographique	Bourse d'accès		
	Nombre d'étudiants	Total des bourses (\$)	Bourse moyenne (\$)
Hommes	34	203 558	5 987
Femmes	195	1 676 327	8 597
TOTAL	229	1 879 885	8 209
Non autochtones	92	893 498	9 712
Autochtones	137	986 387	7 200
TOTAL	229	1 879 885	8 209
Célibataires à charge	12	27 731	2 311
Célibataires indépendants	35	146 677	4 191
Mariés	42	295 911	7 046
Parents uniques	140	1 409 566	10 068
TOTAL	229	1 879 885	8 209



Recherche d'information

Figure 8 : Répartition des bourses d'accès (\$) par catégorie d'étudiant 2007-2008



Les bourses d'accès sont destinées aux étudiants dans le besoin.

Bourses du Prince de Galles et de la Princesse Anne (PGPA) – Une bourse provinciale de 200 \$ par année est accordée aux étudiants autochtones canadiens qui font des études à temps plein au Canada et dont le besoin financier évalué est d'au moins un dollar aux termes du Programme manitobain d'aide aux étudiants.

Figure 9 : Répartition des Bourses du PGPA

Bourses du PGPA		
Année de programme	Nombre d'étudiants	Total des bourses (\$)
1998-1999	883	178 600
1999-2000	866	173 200
2000-2001	980	196 000
2001-2002	971	194 200
2002-2003	988	197 600
2003-2004	969	193 800
2004-2005	972	194 400
2005-2006	954	190 800
2006-2007P	861	172 200
2007-2008P	936	187 200

Figure 10 : Répartition des Bourses du PGPA par type d'établissement et lieu, 2007-2008

Bourses du PGPA		
Type d'établissement et lieu	Nombre d'étudiants	Total des prêts (\$)
Universités manitobaines	541	108 200
Collèges communautaires manitobains	188	37 600
Établissements privés manitobains	139	27 800
Universités extérieures	36	7 200
Collèges et écoles prof. extérieures	16	3 200
Établissements privés extérieures	16	3 200
TOTAL	936	187 200

Figure 11 : Répartition des Bourses du PGPA par groupe démographique 2007-2008

Bourses du PGPA		
Groupe démographique	Nombre d'étudiants	Total des subventions (\$)
Hommes	256	51 200
Femmes	680	136 000
TOTAL	936	187 200
Célibataires à charge	205	41 000
Célibataires indépendants	373	74 600
Mariés	86	17 200
Parents uniques	272	54 400
TOTAL	936	187 200

Bourse des possibilités du millénaire du Manitoba (BPMM) – Une aide financière est offerte aux étudiants à charge issus d'une famille à faible revenu et aux étudiants autochtones, indépendants et dans le besoin.

Figure 12 : Bourse des possibilités du millénaire du Manitoba

Année de programme	BPMM : Faible revenu			BPMM : Autochtones		
	Nombre d'étudiants	Total des bourses (\$)	Bourse moyenne (\$)	Nombre d'étudiants	Total des bourses (\$)	Bourse moyenne (\$)
2006-2007 ^P	288	448 560	1 558	110	256 946	2 336
2007-2008 ^P	332	506 391	1 525	120	298 810	2 490

Figure 13 : Répartition des BPMM : Faible revenu par groupe démographique 2007-2008

BPMM : Faible revenu			
Groupe démographique	Nombre d'étudiants	Total des bourses (\$)	Bourse moyenne (\$)
Hommes	125	188 225	1 506
Femmes	207	318 166	1 537
TOTAL	332	506 391	1 525
Non autochtones	294	450 611	1 533
Autochtones	38	55 780	1 468
TOTAL	332	506 391	1 525

Figure 14 : Répartition des BPMM : Autochtones par groupe démographique 2007-2008

BPMM : Autochtones			
Groupe démographique	Nombre d'étudiants	Total des bourses (\$)	Bourse moyenne (\$)
Hommes	31	77 351	2 495
Femmes	89	221 459	2 488
TOTAL	120	298 810	2 490
Célibataires indépendants	64	146 203	2 284
Mariés	11	29 263	2 660
Parents uniques	45	123 344	2 741
TOTAL	120	298 810	2 490

L'Aide aux étudiants du Manitoba est un excellent service qui aide les étudiants à atteindre leurs objectifs.

Le soutien de l'Aide aux étudiants du Manitoba bénéficie non seulement aux étudiants, mais également à la province du Manitoba qui pourra tirer profit des compétences qu'ils auront acquises.

Bol Aciech (étudiant)

Bourses du millénaire pour étudiants adultes – On offre cette aide aux étudiants collégiaux et universitaires à faible revenu qui ont obtenu un diplôme d'études secondaires d'un centre d'apprentissage pour adultes (CAA).

Figure 15 : C'était la deuxième année d'existence de la Bourse du millénaire pour étudiants adultes

Bourses du millénaire pour étudiants adultes

Année de programme	Nombre d'étudiants	Total des bourses (\$)	Bourse moyenne (\$)
2005-2006	33	157 050	4 759
2006-2007 ^P	47	200 000	4 255
2007-2008 ^P	50	211 000	4 220

Figure 16 : Répartition des bourses du millénaire pour étudiants adultes par groupe démographique 2007-2008

Bourses du millénaire pour étudiants adultes

Groupe démographique	Nombre d'étudiants	Total des bourses (\$)	Bourse moyenne (\$)
Hommes	18	75 000	4 167
Femmes	32	136 000	4 250
TOTAL	50	211 000	4 220
Non autochtones	41	172 500	4 207
Autochtones	9	38 500	4 278
TOTAL	50	211 000	4 220
Célibataires à charge	2	10 000	5 000
Célibataires indépendants	20	83 500	4 175
Mariés	12	50 500	4 208
Parents uniques	16	67 000	4 188
TOTAL	50	211 000	4 220

Subventions canadiennes d'accès (SCA) – Cette subvention offre un maximum équivalent à 50 % des frais de scolarité (jusqu'à concurrence de 3 000 \$) aux étudiants à charge provenant de familles à faible revenu. Une subvention maximale de 2 000 \$ par année est offerte aux étudiants ayant une invalidité permanente.

Figure 17 : Subventions canadiennes d'accès 2007-2008

Année de programme	SCA Faible revenu			SCA Invalidité		
	Nombre d'étudiants	Total des subventions (\$)	Subvention moyennes (\$)	Nombre d'étudiants	Total des subventions (\$)	Subvention moyennes (\$)
2005-2006	450	735 570	1 635	257	494 751	1 925
2006-2007 ^P	379	616 788	1 627	247	474 367	1 921
2007-2008 ^P	420	686 325	1 634	255	480 640	1 885

Subventions canadiennes pour études :

- La subvention canadienne pour études à l'intention des étudiants inscrits à plein temps et ayant une invalidité permanente (SCE PT – Invalidité) donne droit à un maximum de 8 000 \$ par année aux étudiants pour payer les frais exceptionnels qu'ils subissent en raison d'une invalidité permanente.

- **Les étudiantes inscrites au doctorat (SCE PT – Femmes inscrites au doctorat)** ont droit à un maximum de 3 000 \$ par année pendant une période maximale de trois ans si elles suivent des études à plein temps, sont admissibles ont, un besoin évalué et font un doctorat dans certains domaines non traditionnels ou dans un domaine où les femmes sont sous représentées.
- **Les étudiants inscrits à plein temps et ayant des personnes à charge (SCE PT PC)** – ont droit à un maximum de 40 \$ par semaine d'études s'ils ont une ou deux personnes à charge et à un maximum de 60 \$ par semaine d'études s'ils ont trois personnes à charge ou plus. Cette subvention est offerte aux étudiants dont le besoin financier dépasse le montant maximal accordé en vertu des programmes d'études du Canada et du Manitoba, soit 275 \$ par semaine

Figure 18 : Répartition des SCE Invalidité, SCE Femmes inscrites au doctorat et SCE PC

Année de programme	SCE Invalidité			SCE Femmes inscrites au doctorat			SCE TP PC		
	Nombre d'étudiants	Total des subventions (\$)	Subventions moyennes (\$)	Nombre d'étudiants	Total des subventions (\$)	Subventions moyennes (\$)	Nombre d'étudiants	Total des subventions (\$)	Subventions moyennes (\$)
1998-1999	72	224 455	3 117	5	13 316	2 663	680	1 007 945	1 482
1999-2000	76	226 437	2 979	7	20 536	2 934	832	1 251 012	1 504
2000-2001	82	243 971	2 975	6	17 304	2 884	892	1 341 345	1 504
2001-2002	83	273 152	3 291	5	13 627	2 725	837	1 263 219	1 509
2002-2003	92	333 100	3 621	3	9 000	3 000	918	1 363 291	1 485
2003-2004	122	455 127	3 731	4	12 000	3 000	982	1 511 886	1 540
2004-2005	133	516 442	3 883	8	21 865	2 733	966	1 456 373	1 508
2005-2006	173	594 789	3 438	7	20 763	2 966	1 163	1 673 909	1 439
2006-2007P	120	411 913	3 433	5	15 000	3 000	1 002	1 458 337	1 455
2007-2008P	134	481 924	3 596	5	13 854	2 771	927	1 374 561	1 483



Séances d'information

Aide aux étudiants à temps partiel

Les prêts d'études canadiens à l'intention des étudiants à temps partiel (PEC TPart) offrent un montant maximal de 4 000 \$ aux étudiants qui suivent entre 20 % et 59 % d'une charge de cours complète (de 20 % à 39 % pour les étudiants ayant une invalidité permanente) dans le cadre d'un programme qui mène à un certificat, à un diplôme ou à un grade. Le premier paiement d'intérêts doit être versé dans les 30 jours suivant la date où le prêteur aura versé les fonds. Les paiements mensuels de l'intérêt et du principal sont dus six mois après la fin du programme d'études.

Figure 19 : Répartition des PEC aux étudiants à temps partiel

Prêts d'études canadiens TPart			
Année de programme	Nombre d'étudiants	Total des prêts (\$)	Prêt moyen (\$)
1998-1999	213	428 747	2 013
1999-2000	242	490 745	2 028
2000-2001	190	376 480	1 981
2001-2002	160	319 658	1 998
2002-2003	162	331 398	2 046
2003-2004	172	339 524	1 974
2004-2005	178	362 793	2 038
2005-2006	173	322 820	1 866
2006-2007 ^P	137	288 962	2 109
2007-2008 ^P	128	278 014	2 172

Un grand merci pour la bourse du gouvernement du Manitoba qui m'a été octroyée pour alléger ma dette étudiante. Cette réduction du coût de mes études est grandement appréciée.

Encore une fois, merci beaucoup.

Michel (étudiant)

Subventions canadiennes pour études à l'intention des étudiants inscrits à temps partiel :

- **Les étudiants inscrits à temps partiel ayant une invalidité permanente (SCE Invalidité TPart)** ont droit à un maximum de 8 000 \$ par année pour payer les frais exceptionnels qu'ils subissent pour leurs études en raison d'une invalidité permanente.
- **Les étudiants inscrits à temps partiel dans le besoin (SCE TPart dans le besoin)** ont droit à un prêt maximal de 1 200 \$ par année s'ils sont admissibles respectent les limites établies quant au revenu et ont des raisons valables d'étudier à temps partiel plutôt qu'à plein temps. Cette catégorie inclut les étudiants qui ont des difficultés financières et qui ne sont pas en mesure de payer leurs dépenses courantes liées aux études.
- **Les étudiants inscrits à temps partiel ayant des personnes à charge (SCE TPart PC)** ont droit à un prêt maximum de 1 920 \$ s'ils ont des personnes à charge et si leur besoin financier dépasse la subvention maximale pour les étudiants à temps partiel et ayant des besoins élevés et le montant maximal du prêt d'études canadien pour les étudiants à temps partiel.

Figure 20 : Subventions canadiennes pour études (SCE – Invalidité TPart, TPart dans le besoin, TPart PC)

Année de programme	SCE Invalidité TPart			SCE TPart dans le besoin			SCE TPart PC		
	Nombre d'étudiants	Total des subventions (\$)	Subvention moyenne (\$)	Nombre d'étudiants	Total des subventions (\$)	Subvention moyenne (\$)	Nombre d'étudiants	Total des subventions (\$)	Subvention moyenne (\$)
1998-1999	21	49 108	2 338	74	87 795	1 186	7	9 170	1 310
1999-2000	9	16 442	1 827	48	52 386	1 091	7	5 537	791
2000-2001	8	17 202	2 150	52	56 106	1 079	4	5 160	1 290
2001-2002	6	10 183	1 697	33	34 761	1 053	3	4 106	1 369
2002-2003	3	8 724	2 908	36	36 699	1 019	5	6 257	1 251
2003-2004	13	47 178	3 629	43	48 736	1 133	1	579	579
2004-2005	5	19 556	3 911	46	54 532	1 185	8	9 350	1 169
2005-2006	12	20 980	1 748	47	52 464	1 116	3	4 088	1 363
2006-2007 ^P	8	17 036	2 130	36	39 993	1 111	6	5 793	966
2007-2008 ^P	14	51 823	3 702	44	49 680	1 129	8	11 306	1 413

Figure 21 : Subventions canadiennes d'accès pour étudiants à temps partiel ayant une invalidité permanente

SCA Invalidité TPart			
Année de Programme	Nombre d'étudiants	Total des subventions (\$)	Subventions moyenne (\$)
2005-2006 ^P	13	15 687	1 207
2006-2007 ^P	15	23 856	1 590
2005-2006 ^P	15	22 907	1 527

Mesures destinées à réduire l'endettement des étudiants

En 2005-2006, l'Aide aux étudiants et la Fondation canadienne des bourses du millénaire ont intégré les Bourses d'études canadiennes du millénaire et les programmes du Manitoba. Ce changement a éliminé la complexité du travail administratif des deux programmes et a rendu les programmes de remboursement plus équitables pour tous les étudiants.

Bourses du gouvernement du Manitoba (BGM) – Ce programme provincial de remise de dette de 8,26 millions de dollars est destiné à rendre l'éducation postsecondaire plus accessible et plus abordable pour les étudiants manitobains. Les étudiants sont automatiquement pris en considération pour cette bourse quand ils font une demande de prêt d'études canadien et de prêt étudiant du gouvernement du Manitoba. Cette bourse aide les étudiants qui font des études au Canada, surtout ceux qui sont en première année d'études et ceux qui font des études supérieures n'ouvrant pas droit aux bourses d'études canadiennes du millénaire. En 2007-2008, 1 592 étudiants ont reçu cette bourse pour un montant moyen de 5 188 \$. La Bourse du gouvernement du Manitoba sert à réduire la dette imputable aux prêts étudiants du Manitoba. Avec les bourses d'études canadiennes du millénaire les bourses, du gouvernement du Manitoba ont aidé à ramener le niveau d'endettement des étudiants à environ 6 000 \$ en 2007-2008.

Bourses d'études canadiennes du millénaire (BECM) – L'Aide aux étudiants du Manitoba administre les bourses d'études canadiennes du millénaire destinées aux étudiants manitobains du niveau postsecondaire pour le compte de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire (FCBEM). Le gouvernement fédéral a établi la FCBEM en 1998 en réponse à la hausse du niveau d'endettement des étudiants et du taux de non remboursement des prêts. La quote-part manitobaine du fonds de dotation de 2,5 milliards de dollars, calculée en fonction de la population, est présentement de 10,6 millions de dollars par année. Les étudiants qui font une demande de prêt d'études canadien et de prêt étudiant du gouvernement du Manitoba sont automatiquement pris en considération aux fins de ce programme de remise de dette. En 2007-2008, 2 759 étudiants manitobains ont reçu cette bourse.

Figure 22 : Répartition des BECM et des BGM

Année de programme	BECM			BGM		
	Nombre d'étudiants	Total des bourses (\$)	Bourse moyenne (\$)	Nombre d'étudiants	Total des bourses (\$)	Bourse moyenne (\$)
1999-2000	3 516	10 847 794	3 085	0	0	–
2000-2001	3 065	10 403 510	3 394	1 961	5 067 897	2 584
2001-2002	2 953	10 362 737	3 509	1 937	4 812 959	2 485
2002-2003	3 350	12 209 410	3 645	3 224	6 050 633	1 877
2003-2004	2 932	10 519 470	3 588	2 460	6 202 054	2 521
2004-2005	2 929	10 816 064	3 693	1 565	4 354 104	2 782
2005-2006	2 280	10 710 193	4 697	2 374	7 411 589	3 122
2006-2007 ^P	2 018	10 656 628	5 280	2 288	7 279 305	3 182
2007-2008 ^P	2 183	10 589 065	4 851	2 112	7 974 884	3 776

Figure 23 : Répartition des BECM et des BGM selon le type d'établissement et le lieu 2007-2008

Type d'établissement et lieu	BECM			BGM		
	Nombre d'étudiants	Total des bourses (\$)	Bourse moyenne (\$)	Nombre d'étudiants	Total des bourses (\$)	Bourse moyenne (\$)
Universités manitobaines	1 356	6 353 528	4 685	932	2 145 717	2 302
Collèges communautaires manitobains	232	1 045 355	4 506	352	1 048 530	2 979
Établissements privés manitobains	85	472 707	5 561	486	2 911 643	5 991
Universités extérieures	379	2 036 298	5 373	192	894 950	4 661
Collèges et écoles prof. extérieures	83	413 439	4 981	49	150 747	3 076
Établissements privés extérieures	48	267 738	5 578	101	823 297	8 151
TOTAL	2 183	10 589 065	4 851	2 112	7 974 884	3 776



Demande en ligne

Je voulais juste vous remercier de vous être si bien occupé de ma demande.

Je suis très reconnaissante de l'aide que j'ai reçue.

Erin (étudiante)

Figure 24 : Répartition des BECM (\$), 2007-2008

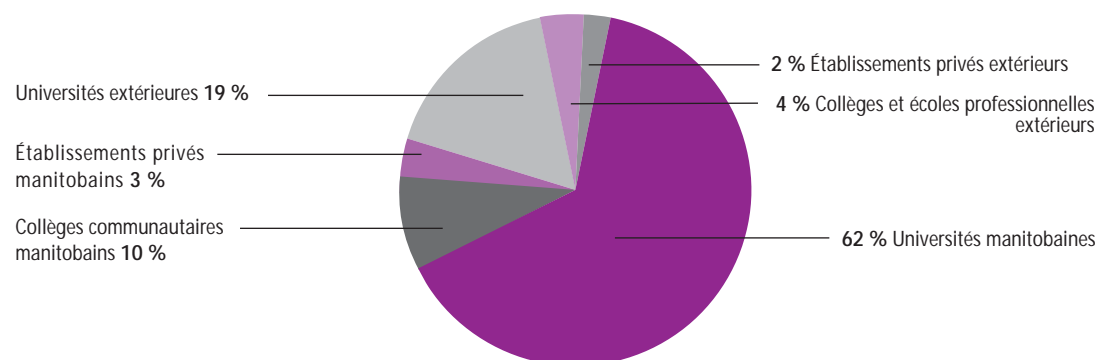
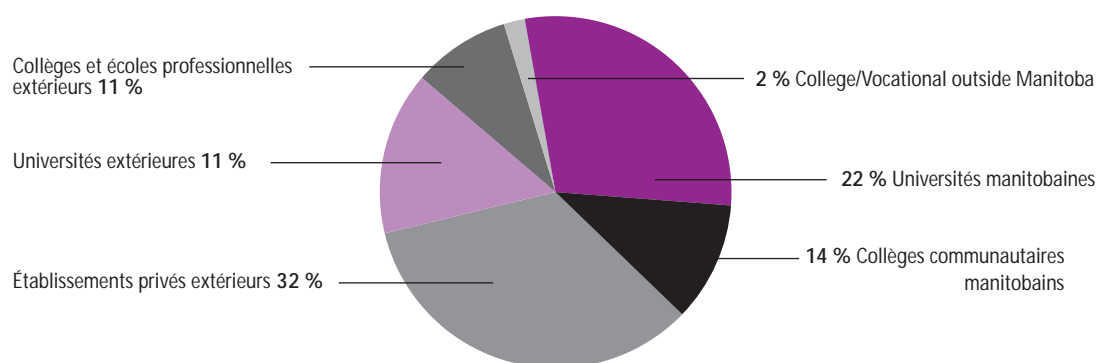


Figure 25 : Répartition des BGM (\$), 2007-2008



Répartition des BECM – 75 % des BECM ont été accordées à des étudiants qui fréquentent un établissement manitobain. 62 % des BECM ont été accordées à des étudiants qui fréquentent une université manitobaine.

Répartition des BGM – 22 % des bourses du gouvernement du Manitoba ont été accordées à des étudiants qui fréquentent une université manitobaine. 32 % des bourses du gouvernement du Manitoba ont été accordées à des étudiants qui fréquentent un établissement privé au Manitoba. 14 % des bourses du gouvernement du Manitoba ont été accordées à des étudiants qui fréquentent un collège communautaire au Manitoba.

Exemption d'intérêts – Cet outil de gestion de la dette fournit une exemption à court terme aux emprunteurs qui ont de la difficulté à rembourser leur prêt d'études canadien et leur prêt étudiant du gouvernement du Manitoba. Actuellement, 327 emprunteurs sont exemptés d'intérêts. En 2007-2008, le gouvernement du Manitoba a payé 50 950 \$ en intérêts pour les étudiants. Selon ce programme, les paiements des étudiants sont suspendus et les gouvernements du Canada et du Manitoba acquittent les frais d'intérêts du prêt étudiant. Les étudiants bénéficiaires peuvent demander une exemption d'intérêts pour des périodes de six mois à la fois jusqu'à un maximum de 30 mois n'importe quand pendant la durée du prêt. Une période prolongée d'exemption peut être approuvée pour 24 autres mois si c'est dans les cinq ans suivant la dernière année d'études à plein temps. Jusqu'à maintenant, 1 039 emprunteurs bénéficient d'une exemption d'intérêts.

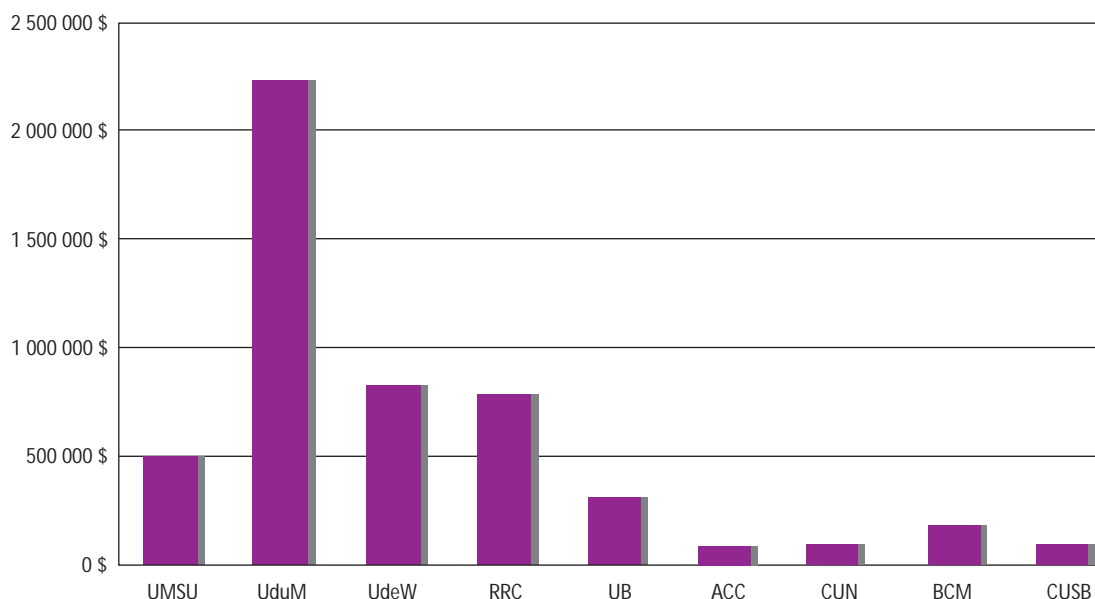
Réduction de la dette en cours de remboursement – Cette mesure de gestion de la dette aide les emprunteurs qui ne bénéficient plus d'exemption d'intérêts et qui continuent à avoir des difficultés exceptionnelles à long terme à honorer les obligations de remboursement de leur prêt étudiant du Manitoba. En 2007-2008, 16 étudiants ont reçu une approbation leur donnant droit à la réduction de la dette. Aux termes de ce programme le gouvernement du Manitoba a versé un total de 45 243 \$ pour amortir les prêts des emprunteurs qui n'étaient pas en mesure de les payer. Les étudiants peuvent demander que le principal de leur prêt étudiant du gouvernement du Manitoba puisse être réduit de 50 % du solde dû jusqu'à concurrence de 6 667 \$.

Exonération du remboursement des prêts pour cause d'incapacité permanente – Les gouvernements du Canada et du Manitoba pourraient exonérer les étudiants du remboursement de leurs prêts d'études s'ils sont dans l'impossibilité de les rembourser en raison d'une incapacité permanente. Les étudiants ne pourront être dispensés du remboursement de leur prêt étudiant du gouvernement du Manitoba que s'ils sont déjà exonérés du remboursement de leur prêt canadien aux étudiants.

Subventions et autres formes d'aide

Initiative de bourses d'études et d'entretien du Manitoba (IBEEM) – Ce programme a été institué par la province en 1997-1998 avec un budget d'un million de dollars. Le budget est passé à cinq millions de dollars par année en 1998-1999 et est demeuré à ce niveau depuis. L'IBEEM verse un dollar en fonds de contrepartie pour chaque dollar fourni par un donateur privé à l'un des sept universités ou collèges publics du Manitoba, à l'association des étudiants de l'Université du Manitoba et au conseil d'entreprise du Manitoba. Les cinq millions de dollars sont répartis selon une formule basée sur les inscriptions. Les subventions versées en vertu de l'Initiative enrichissent considérablement les bourses que les établissements d'enseignement postsecondaires peuvent offrir à leurs étudiants.

Figure 26 : Répartition de l'IBEEM



Subventions de remise sur les frais de scolarité – En 2007-2008, les collèges et les universités publics du Manitoba ont reçu 13,8 millions de dollars en fonds supplémentaires pour les compenser du remboursement de 10 % des droits de scolarité versés aux étudiants tout en gardant les droits de scolarité au même niveau que celui de 1999-2000

Programme d'aide financière aux étudiants et résidents en médecine (PAFERM) – Le programme d'aide financière aux étudiants et résidents en médecine a été annoncé par la province le 18 mai 2001. L'Aide aux étudiants du Manitoba administre l'option Aide financière aux études du PAFERM pour le compte de Santé Manitoba. Des subventions conditionnelles de 15 000 \$ sont offertes aux étudiants qui sont en 3^e ou en 4^e année de médecine. Des subventions de 20 000 \$ sont offertes aux résidents qui sont dans leur dernière année de médecine familiale. Les résidents en médecine familiale qui suivent une formation supplémentaire d'un an en médecine d'urgence ou en anesthésie ont droit à une subvention supplémentaire de 20 000 \$. Les résidents qui font leur internat dans une autre spécialité approuvée ont droit à 20 000 \$ par année pendant deux ans. À la fin de leur formation, les médecins qui ont bénéficié du programme doivent travailler au Manitoba pendant un an pour chaque subvention reçue. Les étudiants de 3^e année qui ont reçu une aide conditionnelle sont tenus de travailler pendant une période d'un an au sein d'une collectivité rurale du Manitoba.

Programme de bourses d'études pour les Autochtones – En 2007-2008, 135 étudiants autochtones ont bénéficié de bourses d'études totalisant 360 000 \$. Les contributions des partenaires – le Conseil manitobain des entreprises, le gouvernement du Canada et la Province du Manitoba – ont été portées à 150 000 \$ par an pour un total de 450 000 \$ annuellement selon un principe de financement paritaire. Ces bourses aident les étudiants autochtones à défrayer les coûts liés aux frais de scolarité et à l'achat des livres et du matériel. Ils doivent étudier à plein temps (60 % d'une charge de cours au minimum) et avoir des besoins élevés. Les personnes inscrites à un programme universitaire ont droit à un montant pouvant aller jusqu'à 3 000 \$ et celles inscrites à un programme collégial ont droit à jusqu'à 1 500 \$. L'entente a été prolongée à partir d'avril 2007 pour une nouvelle période de trois ans.

Programme de transition pour la jeunesse – En coopération avec la Division Jeunesse Manitoba, le Programme de transition pour la jeunesse procure aux nouveaux diplômés du secondaire admissibles un emploi rémunéré au Manitoba pendant une période d'un maximum de 12 mois afin de les encourager à poursuivre des études postsecondaires. En plus de leur salaire, les diplômés du programme reçoivent une bourse de 3 000 \$ lorsqu'ils terminent leur période de travail de façon satisfaisante et qu'ils s'inscrivent dans un établissement d'enseignement postsecondaire désigné. En 2007-2008, huit diplômés d'école secondaire ont reçu des bourses totalisant 24 000 \$.

Bourse du millénaire pour étudiants adultes – On offre cette aide aux étudiants collégiaux et universitaires à faible revenu qui ont obtenu un diplôme d'études secondaires d'un centre d'apprentissage pour adultes (CAA). Cette bourse offre aux étudiants de première année un montant de 5 000 \$, aux étudiants de deuxième année, 4 000 \$, et aux étudiants de troisième et de quatrième année, un montant de 3 000 \$ et de 2 000 \$ respectivement. Ces étudiants doivent avoir été choisis par les CAA et doivent poursuivre leurs études postsecondaires dans un collège ou une université du Manitoba. L'Aide aux étudiants administre ce programme pour le compte de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire.

Bourse des possibilités du millénaire du Manitoba – Une aide financière est offerte aux étudiants à charge issus d'une famille à faible revenu et aux étudiants autochtones indépendants ayant des besoins élevés. Au cours de 2007-2008, 332 personnes ont reçu la bourse d'études pour les étudiants issus d'une famille à faible revenu et 120 ont reçu la bourse d'études pour les Autochtones indépendants. Les bourses couvrent 50 % des frais de scolarité des étudiants à charge jusqu'à concurrence de 3 000 \$ et 100 % des frais de scolarité des étudiants autochtones indépendants, jusqu'à concurrence de 4 000 \$.

Bourses d'études supérieures – En 2004-2005, le gouvernement manitobain a introduit les bourses d'études supérieures destinées aux études supérieures axées sur la recherche pour permettre d'attirer et de retenir les meilleurs étudiants de la province et de l'extérieur. Cette aide accorde 7 500 \$ par année aux étudiants des programmes de troisième cycle pendant un maximum de quatre ans (en plus des bourses d'études supérieures de 16 000 \$ par année de l'Université du Manitoba) et 15 000 \$ par année aux étudiants de deuxième cycle pour un maximum de deux ans. Les fonds accordés à ce programme ont été augmentés de 1 357,5 \$ en 2006-2007 à 2 000,0 \$ en 2007-2008.

Initiative de bourses destinées aux régions rurales et nordiques – Cette initiative a été mise en œuvre en 2005-2006 pour créer un fonds de dotation qui fournirait des bourses aux étudiants des régions rurales et nordiques du Manitoba. La Winnipeg Foundation administre le programme pour le compte du réseau de la fondation communautaire du Manitoba. La Province financera en contrepartie un montant de 100 000 \$ par année pendant une période de cinq ans en vue d'accumuler un fonds de dotation d'une valeur de un million de dollars qui donnerait plus de 50 000 \$ en bourses annuellement.

Programme de subvention conditionnelle des frais de scolarité du programme d'éducation des jeunes enfants – L'Aide aux étudiants administrait ce programme pour le compte de Services à la famille et Logement Manitoba. Les responsabilités administratives de la Direction à l'égard de ce programme ont pris fin au printemps 2008.

Programme vétérinaire de gros bétail – Ce programme a été créé en 2005-2006 dans le but d'encourager les vétérinaires à se diriger dans la pratique de la médecine vétérinaire de gros bétail dans les régions rurales du Manitoba. Cinq subventions de 5 000 \$ sont offertes tous les ans aux étudiants qui en sont à leur troisième et quatrième années d'un programme vétérinaire de gros bétail à condition qu'ils rendent une année de service (10 subventions par année). Les étudiants sont tenus de signer un accord comme quoi ils doivent rendre une année de service pour chaque subvention obtenue. Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales Manitoba administre cette subvention.

Winnipeg Education Centre – Programme de dotation – Ce programme a été mis en œuvre en 2005-2006 et Enseignement postsecondaire et Alphabétisation Manitoba s'est engagé à y consacrer 100 000 \$ de fonds de contrepartie tous les ans pendant une période de trois ans. Une fois arrivé à la date d'échéance, le fonds de dotation totalisera plus de 600 000 \$ et fournira 30 000 \$ en bourses annuellement. Ces bourses constituent un soutien financier vital pour les étudiants qui ne bénéficient pas d'une bourse d'accès et qui fréquentent le Winnipeg Education Centre.

Career Trek – La Province accorde un financement annuel de base à ce programme innovateur qui vise les élèves des années intermédiaires qui risquent de ne pas poursuivre leurs études jusqu'au niveau postsecondaire. Le programme a pour mandat de briser le cercle de la pauvreté en informant les élèves et leurs parents de l'importance et de l'accessibilité de l'enseignement postsecondaire au Manitoba. Chaque année, 240 élèves de Winnipeg et des environs participent au programme. La Province a alloué 125 000 \$ à ce programme en 2007-2008.

Renseignements financiers

Budget de l'Aide aux étudiants du Manitoba pour l'exercice financier 2007-2008 (du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008)

	(\$)
Salaires	3 623 100
Autres dépenses	1 220 000
Bourses d'accès	2 559 900
Programme vétérinaire de gros bétail	50 000
Winnipeg Education Centre – Programme de dotation	100 000
Initiative de bourses destinées aux régions rurales et nordiques	100 000
Fonds Helen Betty Osborne	50 000
Bourses du Prince de Galles et de la Princesse Anne	251 100
Career Trek	125 000
Collège canadien des travailleurs	2 000
Bourses d'études supérieures	2 000 000
Bourses du gouvernement du Manitoba	8 260 000
Projet de bourses d'études et d'entretien du Manitoba	5 000 000
Bourses d'études canadiennes du millénaire	10 630 500
Bourses du millénaire pour étudiants adultes	635 000
Bourses des possibilités du millénaire du Manitoba	1 520 000
Subventions canadiennes pour études	3 000 200
Subventions de remise sur les frais de scolarité	13 874 300
Aide financière aux étudiants et résidents en médecine	2 891 300
Gestion du portefeuille de prêts	4 761 000
Exemption d'intérêts et remise de dette	1 388 600
TOTAL	62 042 000
Moins les sommes à recevoir de Santé Manitoba	(2 891 300)
TOTAL	59 150 700

Annexes

Annexe A

Légende des tableaux et des graphiques

Sigle	Programme
SCA Invalidité	Subventions canadiennes d'accès pour étudiants ayant une invalidité permanente
SCA Faible revenu	Subventions canadiennes d'accès pour étudiants à charge de familles à faible revenu
BECM	Bourses d'études canadiennes du millénaire
SCE	Subventions canadiennes pour études
SCE PC	Subventions canadiennes pour étudiants ayant des personnes à charge
SCE TP Invalidité	Subventions canadiennes pour étudiants à temps plein ayant une invalidité permanente
SCE TP dans le besoin	Subventions canadiennes pour étudiants à temps partiel dans le besoin
SCE PT PC	Subventions canadiennes pour études spéciales à l'intention des étudiants à temps partiel ayant des personnes à charge
SCE PT Invalidité	Subventions canadiennes pour études spéciales à l'intention des étudiants à temps partiel ayant une invalidité permanente
SCE Étudiantes inscrites au doctorat	Subventions canadiennes pour étudiantes inscrites au doctorat
PEC	Prêts d'études canadiens
PEC TP	Prêts d'études canadiens pour étudiants à temps partiel
BGM	Bourses du gouvernement du Manitoba
PEGM	Prêt étudiant du gouvernement du Manitoba
PAFERM	Programme d'aide financière aux étudiants et résidents en médecine
BMEA	Bourses du millénaire pour étudiants adultes
BPMM	Bourses des possibilités du millénaire du Manitoba
PGPA	Prince de Galles – Princesse Anne

NOTE : Dans les tableaux et les graphiques, les étudiants sont comptés dans chaque catégorie à laquelle ils appartiennent.

P – Chiffres préliminaires susceptibles d'être révisés
• Chiffres préliminaires au 31 juillet 2008

Établissements privés manitobains – Toutes les écoles professionnelles privées et les autres établissements d'enseignement privés situés au Manitoba.

Collèges communautaires manitobains – Tous les programmes offerts dans les collèges communautaires et les écoles professionnelles publics du Manitoba.

Tableaux graphiques historiques – Le présent rapport contient des informations historiques pour les dix dernières années, de 1998-1999 à 2007-2008.

Annexe B

Répartition des prêts d'études canadiens et des prêts étudiants du gouvernement du Manitoba

Figure 27 : Répartition des PEC et des PEGM au Manitoba par établissement public, 2007-2008

Établissement	Prêts d'études canadiens			Prêts étudiants du gouvernement du Manitoba		
	Nombre d'étudiants	Total des prêts (\$)	Prêt moyen (\$)	Nombre d'étudiants	Total des prêts (\$)	Prêt moyen (\$)
Université du Manitoba	3 150	14 435 511	4 589	2 736	7 827 822	2 861
Université de Winnipeg	913	3 862 546	4 231	723	1 875 727	2 594
Université de Brandon	527	2 560 905	4 859	474	1 391 385	2 935
Collège universitaire de Saint-Boniface	113	479 920	4 247	90	235 702	2 619
Red River College	1 025	4 377 810	4 271	800	2 267 175	2 834
Assiniboine Community College	206	836 732	4 062	180	453 787	2 521
Collège universitaire du Nord	51	249 389	4 890	36	108 769	3 021
Autres établissements publics du Manitoba	162	689 070	4 254	144	388 747	2 700
TOTAL	6 139	27 900 946	4 545	4 934	14 206 136	2 879

Figure 28 : Répartition des PEC et des PEGM par groupe démographique, 2007-2008

Groupe démographique	Prêts d'études canadiens			Prêts étudiants du gouvernement du Manitoba		
	Nombre d'étudiants	Total des prêts (\$)	Prêt moyen (\$)	Nombre d'étudiants	Total des prêts (\$)	Prêt moyen (\$)
Hommes	3 131	15 146 195	4 837	2 721	8 493 346	3 121
Femmes	5 291	26 884 179	5 081	4 576	14 681 648	3 208
TOTAL	8 422	42 030 374	4 991	7 297	23 174 994	3 176
Non autochtones	7 392	36 868 943	4 988	6 537	20 772 670	3 178
Autochtones	1 030	5 161 431	5 011	760	2 402 324	3 161
TOTAL	8 422	42 030 374	4 991	7 297	23 174 994	3 176
Célibataires à charge	2 803	11 657 702	4 159	2 374	6 154 454	2 592
Célibataires indépendants	3 940	20 681 403	5 249	3 531	11 890 675	3 368
Mariés	848	4 506 154	5 314	764	2 619 465	3 429
Parents uniques	831	5 185 115	6 240	628	2 510 400	3 997
TOTAL	8 422	42 030 374	4 991	7 297	23 174 994	3 176

Figure 29 : Bénéficiaires des PEC et des PEGM selon le sexe

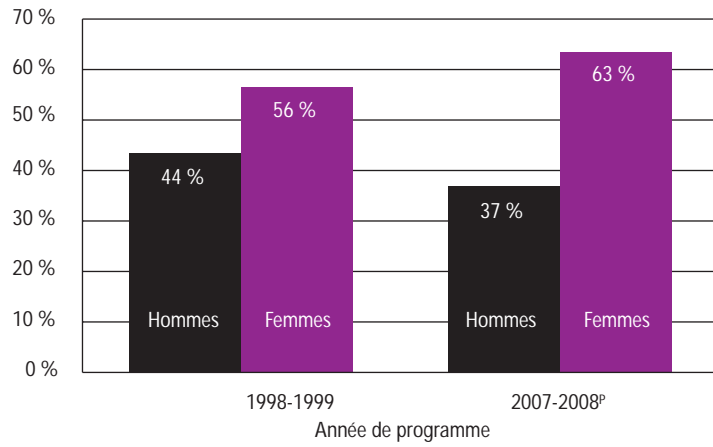


Figure 30 : Bénéficiaires des PEC et des PEGM selon l'ascendance

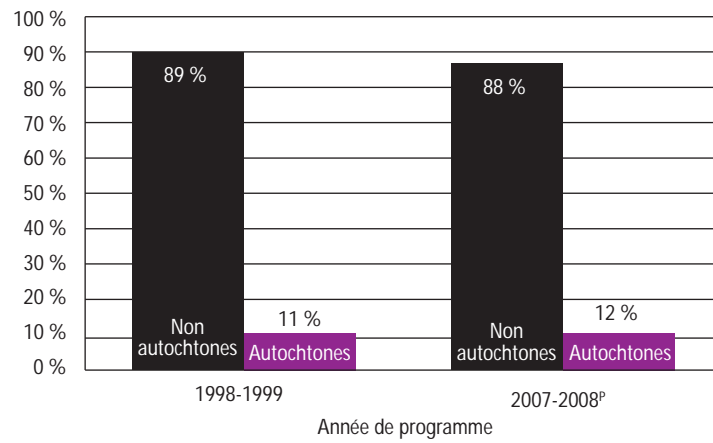
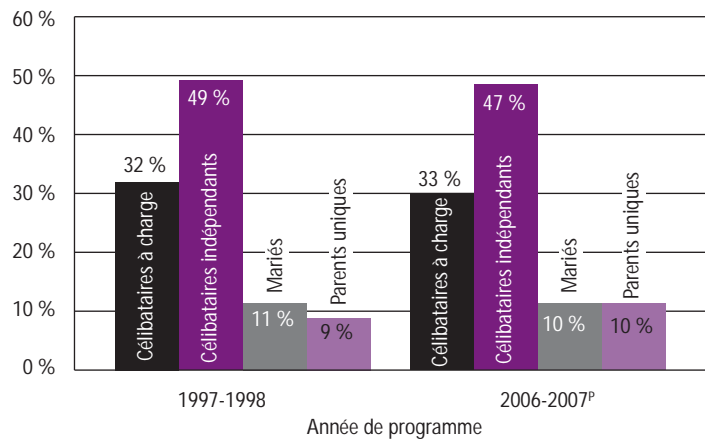


Figure 31 : Bénéficiaires des PEC et des PEGM par catégorie d'étudiants



Annexe C

Répartition des bourses d'études canadiennes du millénaire (BECM)
et des bourses du gouvernement du Manitoba (BGM)

Figure 32 : Répartition des BECM et des BGM au Manitoba par établissement public, 2007-2008

Établissements	BECM			BGM		
	Nombre d'étudiants	Total des bourses (\$)	Bourse moyenne (\$)	Nombre d'étudiants	Total des bourses (\$)	Bourse moyenne (\$)
Université du Manitoba	857	4 115 763	4 803	663	1 701 299	2 566
Université de Winnipeg	225	1 008 465	4 482	133	222 372	1 672
Université de Brandon	226	1 023 796	4 530	93	132 216	1 422
Collège Universitaire de Saint-Boniface	32	131 118	4 097	19	35 331	1 860
Red River College	182	846 531	4 651	251	787 040	3 136
Assiniboine Community College	39	156 285	4 007	52	96 847	1 862
Collège universitaire du Nord	9	39 058	4 340	12	24 512	2 043
Autres établissements publics du Manitoba	17	73 267	4 310	61	194 630	3 191
TOTAL	1 587	7 394 283	4 659	1 284	3 194 247	2 488

Figure 33 : Répartition des BECM et des BGM par groupe démographique, 2007-2008

Groupe démographique	BECM			BGM		
	Nombre d'étudiants	Total des bourses (\$)	Bourse moyenne (\$)	Nombre d'étudiants	Total des bourses (\$)	Bourse moyenne (\$)
Hommes	775	3 817 374	4 926	715	2 647 148	3 702
Femmes	1 408	6 771 691	4 809	1 397	5 327 736	3 814
TOTAL	2 183	10 589 065	4 851	2 112	7 974 884	3 776
Non autochtones	1 983	9 664 780	4 874	1 824	6 877 936	3 771
Autochtones	200	924 285	4 621	288	1 096 948	3 809
TOTAL	2 183	10 589 065	4 851	2 112	7 974 884	3 776
Célibataires à charge	559	2 427 125	4 342	593	1 485 167	2 504
Célibataires indépendants	1 139	5 655 001	4 965	993	4 147 635	4 177
Mariés	235	1 202 136	5 115	257	1 115 909	4 342
Parents uniques	250	1 304 803	5 219	269	1 226 173	4 558
TOTAL	2 183	10 589 065	4 851	2 112	7 974 884	3 776

Annexe D

Sommaire historique de l'endettement des étudiants

Les tableaux de l'annexe D ne s'appliquent qu'aux bénéficiaires du Programme manitobain d'aide aux étudiants. Les bourses en question sont les Bourses d'études canadiennes du millénaire (BECM) et les Bourses du gouvernement du Manitoba (BGM) puisqu'elles servent à rembourser des prêts. La dette équivaut au total du PEC et du PEGM, moins les montants de la BECM et de la BGM. La dette moyenne n'est pas égale au montant du prêt moyen moins le montant de la bourse moyenne, puisque les bourses ne sont pas accordées à tous les étudiants.

Figure 34 : Prêts, bourses et dette accumulés, en moyenne – Étudiants en dernière année du programme

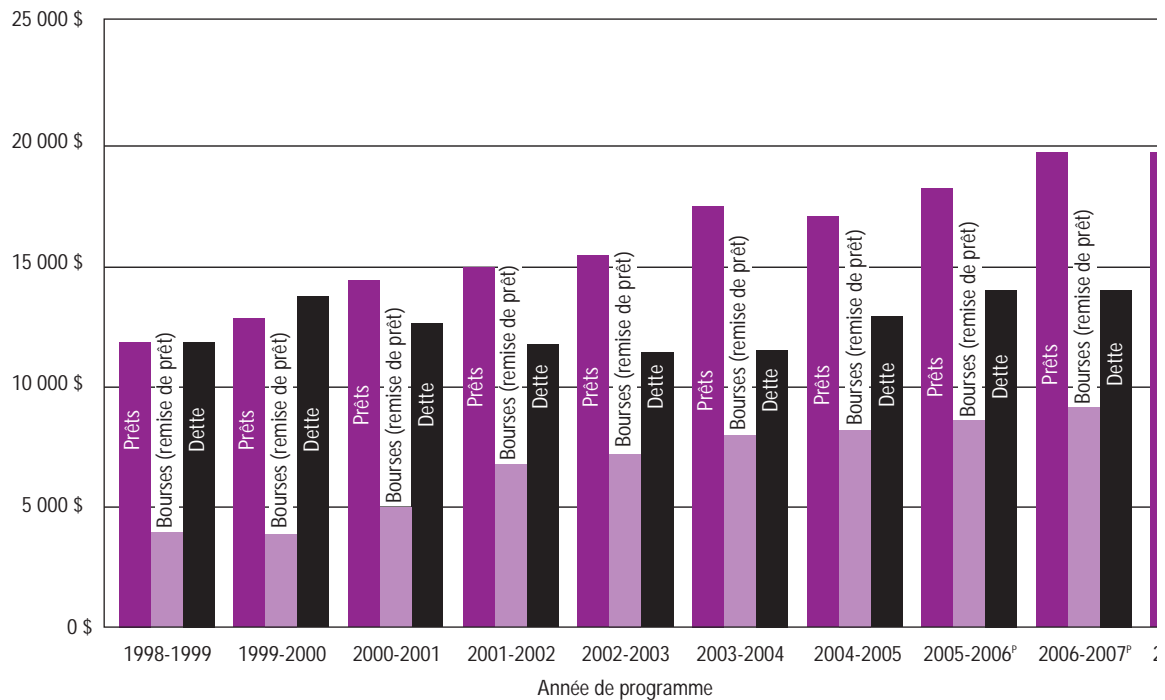
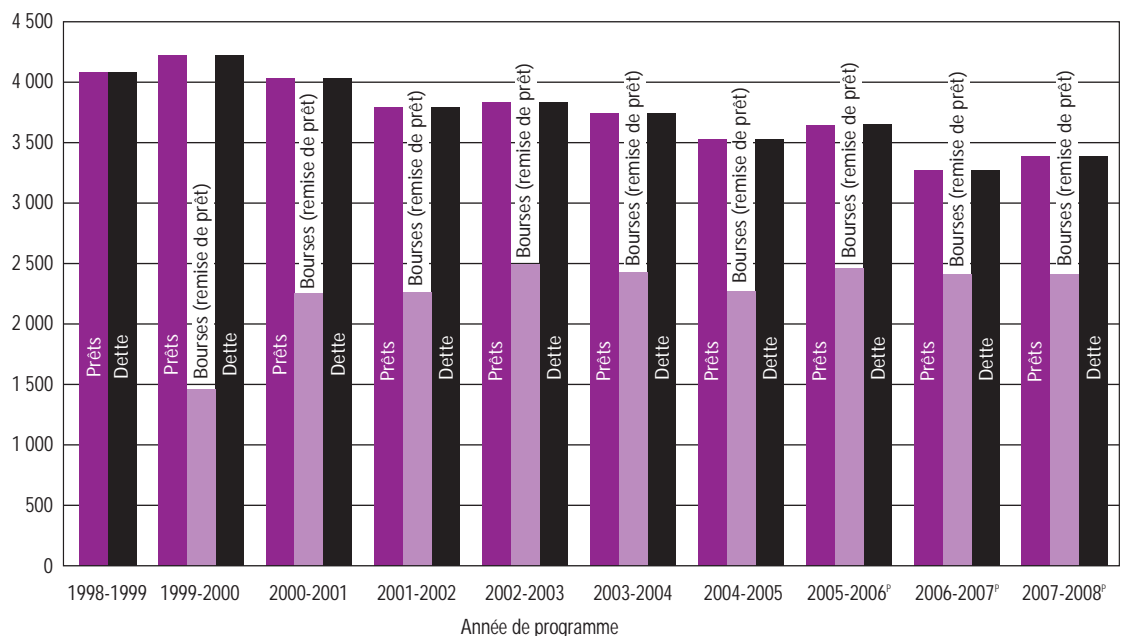


Figure 35 : Nombre d'étudiants représentés dans la Figure 34



Le total des prêts accumulés par les étudiants augmente chaque année. Cependant, les BECM (créées en 1999-2000) et les bourses du gouvernement du Manitoba (établies en 2000-2001) aident à réduire l'endettement des étudiants chaque année.

Figure 36 : Prêts, bourses et dette accumulés, en moyenne – Étudiants en dernière année d'un programme universitaire de quatre ans menant à un diplôme

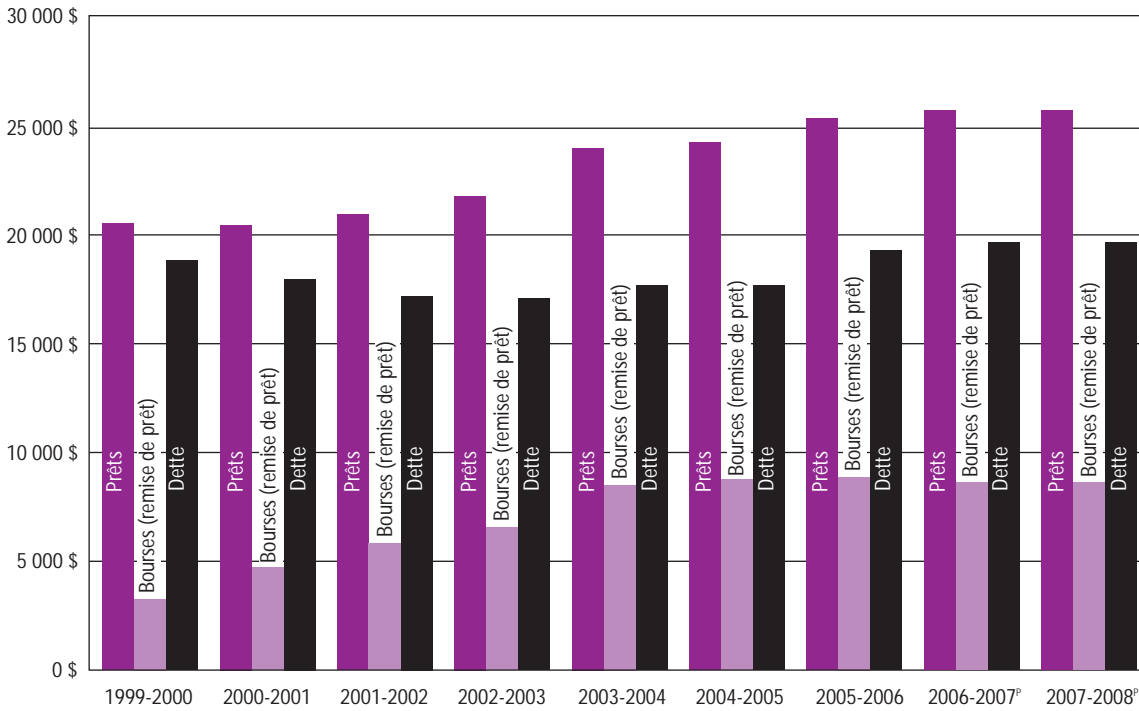
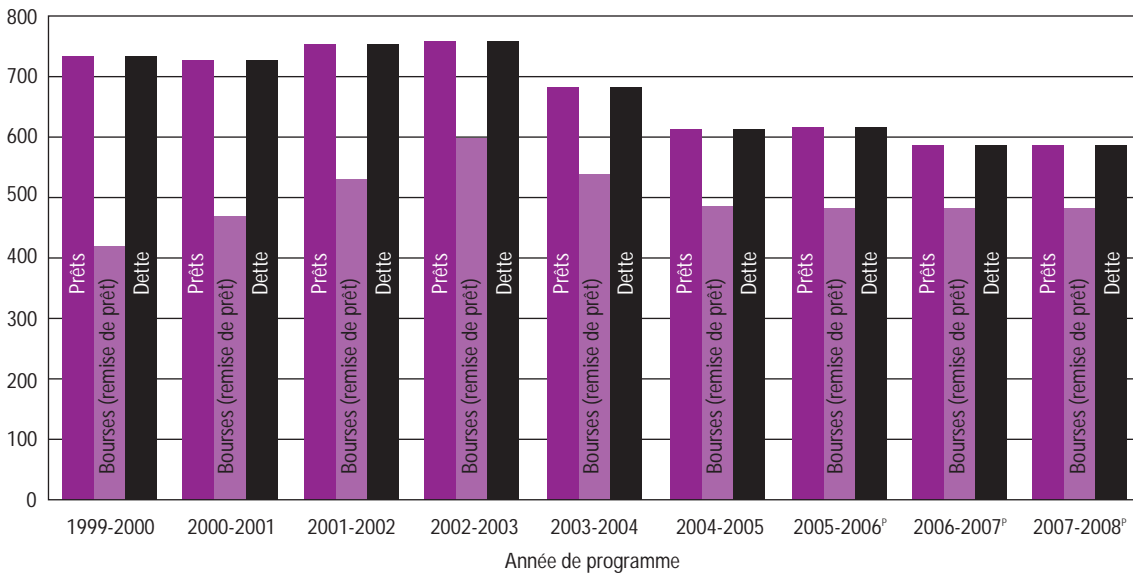


Figure 37 : Nombre d'étudiants représentés dans la Figure 36

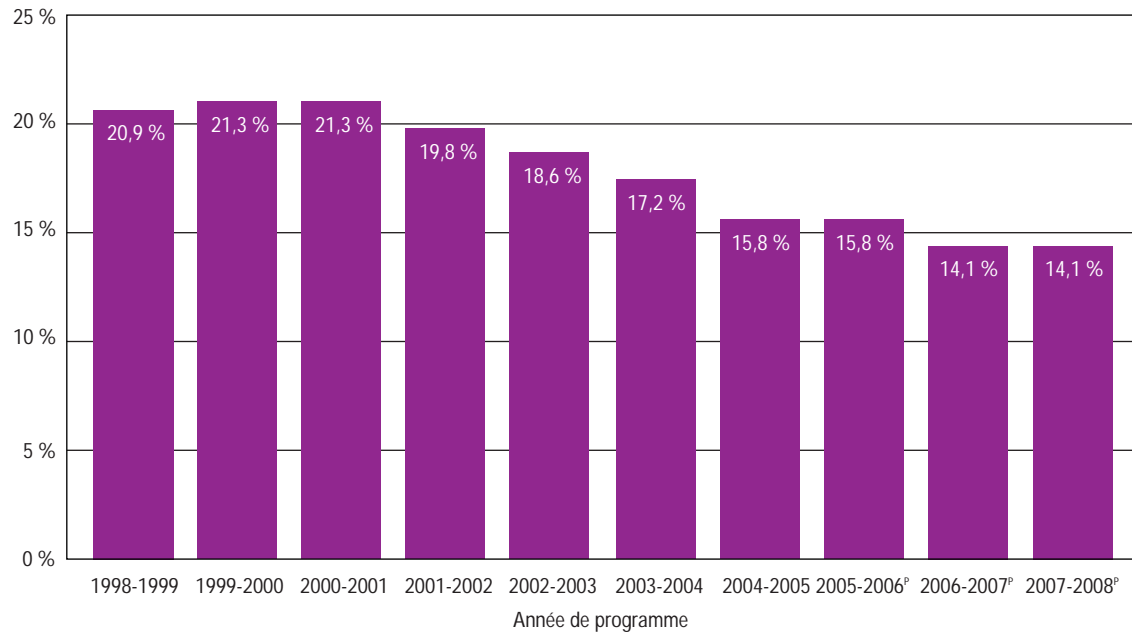


Annexe E

Sommaire historique des taux d'utilisation de l'aide aux étudiants

On calcule le taux d'utilisation en déterminant le pourcentage d'étudiants à temps plein admissibles qui bénéficient d'une aide financière du Manitoba et qui fréquentent les universités et les collèges publics de la province, par rapport au nombre total d'inscriptions à temps plein dans ces établissements, au cours d'une année de programme donnée.

Figure 38 : Taux d'utilisation de l'aide aux étudiants (étudiants inscrits à temps plein dans les principaux universités et collèges communautaires publics)



Note : La diminution du taux d'utilisation au cours de ces dernières années résulte d'un effet combiné d'une augmentation sensible des admissions dans les établissements d'enseignement postsecondaire du Manitoba et d'une diminution du nombre des bénéficiaires du Programme manitobain d'aide aux étudiants.

Figure 39 : Taux d'utilisation de l'aide aux étudiants pour l'année scolaire 2007-2008 (étudiants inscrits à temps plein dans les principaux collèges et universités publics)

